

La Gazette des Comores

Paraît tous
les jours sauf
les week-end

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

23^{ème} année - N° 4231 - Mardi 18 Octobre 2022 - Prix : 200 Fc

JOURNÉE MONDIALE DE L'ALIMENTATION :

Azali : "L'agriculture comme moteur du développement"



AFFAIRE MAOULID DE MBENI:

**Pour les juristes,
l'arrêté est contestable**

LIRE PAGE 3

Visitez le site de La Gazette
www.lagazettedescomores.com

**Prières aux heures officielles
Du 11 au 15 Octobre 2022**

Lever du soleil:

05h 43mn

Coucher du soleil:

18h 05mn

Fajr : 04h 30mn

Dhouhr : 11h 57mn

Ansr : 15h 20mn

Maghrib: 18h 08mn

Incha: 19h 22mn



SOCIÉTÉ

Azali a visité le dépôt des hydrocarbures de Hoani

Le chef de l'État Azali Assoumani et certains membres de son gouvernement se trouvaient à Mohéli vendredi 14 octobre dernier. Après avoir effectué la prière de vendredi dans le village de Hoani, la délégation présidentielle s'est rendue au quartier Ngambo ya wa Maoré pour constater les dégâts provoqués par l'effondrement de la digue de protection. C'était également l'occasion d'aller visiter le dépôt des hydrocarbures dont les travaux de construction peinent à reprendre.

Dans sa brève tournée effectuée à Mohéli vendredi dernier, le président de la république s'est rendu à Hoani dans la commune de Moimbassa où il a dirigé la grande prière en compagnie de sa délégation. Une manière, selon son proche entourage, de partager un moment de solidarité avec les habitants de Hoani suite aux dégâts causés le mois dernier par la montée des eaux de mer.

Le maire de cette commune a rappelé et insisté lors de ses prêches, l'importance de préserver la paix et la stabilité dans le pays. La délégation s'est ensuite rendue au terrain

de football de la localité pour un état des lieux. « Ce terrain de football se situe en face d'une rivière. Lors des fortes pluies, les jeunes ont du mal à jouer car les eaux débordent et inondent le stade. Il est urgent de trouver une solution pour l'épanouissement des jeunes » a expliqué au président, le directeur régional de l'aménagement du territoire.

La délégation s'est enfin rendue à la plage de Ngnambo, quartier du petit port où plusieurs maisons ont été emportées par la mer suite à l'effondrement de la digue de protection laissant ainsi 6 familles sans abris. Aucune solution à long terme

n'est encore proposée pour sécuriser cette zone du littoral. Les villageois, avec l'appui du Ministère de l'aménagement, procèdent à un remblayage de la zone touchée, mais il s'agit ici d'une solution palliative. « Plusieurs rapports ont été rédigés et envoyés au président de la république. Mais le fait de venir observer de plus près la situation sur le terrain permettra au locataire de Beit Salam d'avoir un point de vue sur les décisions à prendre pour protéger cette zone » explique Mohamed Elhad, le Délégué chargé du bien-être social.

C'est au dépôt des hydrocarbures

dont le chantier s'est arrêté depuis 2016, que le président Azali a clos sa visite de Hoani. Il s'agit de la première visite effectuée par le chef de l'État dans ce chantier depuis qu'il est réélu à la magistrature suprême. Aucune annonce officielle n'a été faite quant à la reprise des travaux de ce dépôt, supposé être un levier économique de l'île, en améliorant la capacité de stockage des produits pétroliers à Mohéli confronté à des épisodes fréquents de pénurie.

Riwad



TRANSPORT AÉRIEN

Reprise de vol Int'Air îles dès ce mardi

Après six mois d'inactivité, la compagnie Int'Air îles reprend ses activités ce mardi 18 octobre. La compagnie compte faire des rotations quotidiennes entre les îles sauf le dimanche, pour un début et en fin octobre, des vols vers Mayotte.

Après l'inspection, place aux activités. La compagnie Int'Air îles reprend le transport domestique dès ce mardi 18 octobre dans les îles. Il s'agit d'un nouvel aéronef bimoteur, un Let L-410 loué à des fins commerciales et qui a une capacité de 19 places. Le patron de la compagnie a expliqué que pour l'instant les rotations se feront dans les trois îles et en fin octobre vers Mayotte, et Madagascar dans les mois à venir. « L'avion est arrivé depuis quelques jours, nous allons commencer les activités dès demain. Pour un début, nous aurons deux rotations par jour Moroni-Anjouan et trois rotations par semaine entre Mohéli et Anjouan, puis une rotation par jour entre Bandar-Salam et Moroni. Nous n'allons pas travailler les dimanches, les équipes doivent se

reposer », explique-t-il, avant d'ajouter qu'il prévoit « un deuxième équipage pour permettre à l'autre de se reposer ».

Une bonne nouvelle pour la population, qui avait du mal à trouver une place chez R Komor, le seul transporteur qui opérait jusqu'ici après le crash d'Ab-Aviation. Pour mémoire, la compagnie Int'Air île de droit comorien s'est séparée de son caravane Cessna après 8 ans de bons et loyaux services à cause d'une mauvaise publicité autour des

avions monomoteurs à la suite du crash d'un avion d'AB-aviation le 26 février dernier. Cette séparation douloureuse a été motivée lorsque la compagnie a vu fondre sa clientèle comme neige au soleil. Elle a été contrainte de se doter d'un nouvel aéronef répondant aux normes de l'aviation civile. Cet aéronef dispose d'une police d'assurance conforme à la convention de Montréal ratifiée par les Comores.

Andjouza Abouheir



HABARI ZA UDUNGA

Les îles de la lune

Quatre petites îles perdues au sein d'un océan, les îles de la lune pour ne pas les nommer, se plaisent à naviguer à contre courants de la marche du monde qui les entoure. Les cadres et intellectuels qui gravitent dans cet univers s'imaginent que le monde peut s'arrêter de tourner pour leurs beaux yeux. En cela, la question que les gens se posent a trait à notre capacité à embrouiller les esprits avec des problèmes minimes et aussi à perdre notre temps à vouloir tout expliquer à des gens qui ont assez de bon sens.

Quelqu'un nous expliquait l'autre jour, que si les autorités ne publient pas le nombre de demandeurs d'emploi, c'est parce qu'à l'intérieur du nombre de personnes qui « travaillent », se trouve un nombre non négligeable de personnes sans mandat précis. C'est ainsi que par un jeu de passe-passe, les gouvernements paient des chômeurs non déclarés comme tels. On peut donc se poser la question de savoir, si le microcosme politique a une conscience claire du fossé, qu'il est en train de créer, face à l'absence de perspectives claires pour notre jeunesse. En effet, il suffit de faire un petit saut dans les quartiers populaires pour se rendre compte de l'état de dénuement total dans lequel vivent les habitants et plus spécifiquement les petits enfants. Actuellement leur nombre s'est démultiplié avec l'expulsion des familles entières en provenance de Maoré.

Les actions que mènent des organismes internationaux, ne peuvent suffire à elles seules à

renverser la vapeur sur ce terrain-là. Il requiert de faire jouer les synergies entre les différentes structures qui peuplent nos ministères. Et, quand on regarde, ce qui se passe dans un pays comme Haïti, on a des sueurs froides, en sachant que ce pays regorge une matière grise de haut niveau, qui assiste impuissant aux évènements.

C'est ainsi que face à des telles situations de détresse, le débat actuel doit aussi porter sur le rôle dévolu à nos structures décentralisées ou déconcentrées, c'est selon, pour contribuer à alléger les problèmes que rencontrent ces familles. « Il n'y a aucune raison pour que les Comores, ces îles de la lune ou îles aux parfums » ne puissent connaître un art de vivre équilibré comme les autres petites îles de l'Océan indien grâce à un développement maîtrisé combinant stabilité politique, recherche de cohésion sociale, niveau de vie suffisant, conditions de vie décentes, possibilités de réaliser ses potentialités, etc. »

« En effet, on y trouve déjà des ressources humaines de qualité issues d'une longue tradition de goût pour la connaissance et du désir d'éducation, une terre fertile, la beauté des paysages avec une flore et une faune encore originales, le goût pour une simplicité de vie partagée et accueillante, et des ressources naturelles, suffisantes pour assurer un revenu décent pour tous ».

Ce long extrait fait partie de la conclusion du rapport national sur le développement humain de ...2001, du Programme des Nations Unies pour le développement. Plus de vingt ans déjà. Une génération !

Mmagaza

JOURNÉE MONDIALE DE L'ALIMENTATION :

Azali : "L'agriculture comme moteur du développement"

La journée mondiale de l'Alimentation a été célébrée le 16 octobre dernier au stade Missiri à Anjouan. Le président Azali Assouani appelle les jeunes à s'investir dans l'agriculture car celle-ci est créatrice d'emploi et génératrice de revenus et un élément moteur du développement.

Faire de l'agriculture un moteur de développement des Comores, telle est l'ambition affichée du président de la République dans son allocution au stade de Missiri, dimanche dernier à l'occasion de la célébration de la journée mondiale de l'alimentation. Selon Azali Assouani, la forte présence du gouvernement prouve l'intérêt qu'il accorde à la solidarité et à aux actions collectives pour assurer

une amélioration de la production et des systèmes alimentaires plus efficaces, inclusifs, durables et résilients afin de garantir une nutrition, un environnement et de meilleurs conditions de vie à la population.

« Nous célébrons encore une fois la Journée Mondiale de l'Alimentation dans un contexte particulier, encore marqué par les effets néfastes de la pandémie de COVID 19, les contraintes liées au changement climatique, l'impact de la hausse des prix des produits de première nécessité et les tensions internationales, accentués par l'invasion de l'Ukraine par la Russie. Tout cela a des répercussions sur notre population qui vit ainsi, une perturbation des systèmes agroalimentaires, une forte récession économique et une augmentation de

l'insécurité et des inégalités alimentaires », déclare-t-il. Et de poursuivre : « il faudra pour cela orienter notre action dans la protection sociale, l'innovation et la création d'emplois décents, ainsi que l'adoption des pratiques agricoles durables préservant à la fois notre santé, notre environnement et nos ressources naturelles. Nous devons faire de l'agriculture le moteur du développement en mettant en place tous les outils d'incitation aux innovations dans le secteur agroalimentaire ».

Depuis la Conférence de Paris, plusieurs actions dans la structuration du cadre de la gouvernance du secteur agricole ont été lancées comme la mise en place des bases de l'amélioration substantielle de la productivité agricole par la réorganisation du système de production

rurale, la mise à disposition des acteurs, les infrastructures et les institutions adéquates pour l'épanouissement du secteur et le démarrage de la promotion d'emplois stables dans l'agriculture, la pêche et les chaînes des valeurs de l'agro-industrie en renforçant le dispositif de financement de ce secteur. « Malgré les efforts engagés pour la création d'emploi, notamment en faveur de la jeunesse, l'agriculture est loin d'être considérée par les principaux concernés, comme la première source d'emploi », dit-il.

C'est pourquoi, le gouvernement est pleinement engagé à soutenir la jeunesse, en lui offrant tous les moyens nécessaires à son épanouissement. C'est à ce titre qu'il a initié avec ses partenaires au développement des projets comme le PIDC,

financé par la Banque Mondiale, l'AFIDEV, financé par l'Agence Française de Développement et le PREFER financé par le FIDA, pour soutenir la croissance des Micro-Petites et Moyennes Entreprises et d'accroître les opportunités d'emplois et d'entrepreneuriat pour les jeunes et les femmes.

« L'agriculture, est un levier important pour la stabilité et la création d'activités génératrices de revenu », souligne Houmed Msaidie, le ministre de l'agriculture, tout en appelant les jeunes diplômés à s'investir dans cette dynamique positive qui est l'agriculture. Les produits locaux à prix abordables tel est l'objectif de la journée.

Nabil Jaffar

AFFAIRE MAOULID DE MBENI:

Pour les juristes, l'arrêté est contestable

Les avis des juristes divergent concernant l'arrêté ministériel interdisant les célébrations du Maoulid dans la journée. Certains fustigent un arrêté qui n'est fondé sur aucune base légale et exécuté en dehors des procédures. D'autres estiment que l'administration a parfaitement le droit de régler, par arrêté ou note circulaire, les activités publiques mais la sanction n'est visée nulle part.

Après l'opposition et la société civile, c'est au tour des juristes de débattre sur la légalité de l'arrêté portant interdiction du Maoulid Nabawi en pleine journée sauf le week-end et les jours fériés. Le juriste Mohamed Rafsandjani explique que cet arrêté n'est fondé sur aucune base légale et a été exécuté en dehors des procédures de la loi. Dans son argument, il montre que la constitution garantit aux citoyens le droit de jouir de la liberté religieuse. Celle-ci suppose la liberté d'exercer son culte. Les seules limites à cette liberté comme à toutes les autres ne peuvent être prévues que par la loi ou pour les exigences d'ordre public. « Cet arrêté n'est pas la loi et l'ordre public n'est même pas mentionné car au fond ce n'était pas la question. Quand bien même, la protection de l'ordre public doit être proportionnée en prenant la mesure la moins attentatoire aux libertés possibles », souligne-t-il avant, tout en montrant que la seule raison qui apparaît dans l'arrêté serait d'empêcher l'absentéisme dans les administrations.

« Mais cette raison ne peut justifier l'entrave à l'exercice du culte. D'autres mesures existaient pour servir cet objectif. Enfin, quand



Me Fahmi Si.



Mohamed Rafsandjani.

bien même, on devait faire comme si cet arrêté était légal, ceux qui l'auraient violé ne sont que des contrevenants. On les sanctionne par une amende s'il le faut, ou on engage des procédures mais on n'utilise pas la force armée. En conclusion, cet arrêté n'est fondé sur aucune base légale et a été exécuté en dehors des procédures de la loi. Notre armée viole comme d'habitude de la loi relative à l'AND même qui prévoit comme mission notamment la sauvegarde de la population », déplore-t-il.

De son côté, Me Said Hachim Saïd Hassane encourage les gens à saisir le juge pour contester cet arrêté. « Seule une décision de justice aurait pu trancher la question. Mais les justiciables n'ont pas confiance en la justice. Personne n'a le réflexe d'aller saisir le juge pour trancher les litiges. Ce qui s'est passé doit soulever des questions », avance-t-il. Sur le plan intellectuel du raisonnement juridique, cet avocat au barreau de Moroni dit que l'arrêté peut poser

débat. « Sans une décision de justice, cela sera une confrontations des juristes. L'un dirait que c'est justifié. L'administration a le pouvoir réglementaire, d'autres diront le contraire avec des arguments relevant de la loi. Il faut espérer que les gens prennent cette habitude à trancher sur cette question au lieu de laisser les politiques s'approprier les sujets et les débats », dit-il.

Quant à Me Fahmi Said Ibrahim, il s'agit d'un arrêté qui relève du domaine réglementaire. L'administration a parfaitement le droit de régler, par un arrêté ou une note, les activités publiques. Cependant, cet arrêté ne prévoit aucune sanction si ce n'est sa référence sans pour autant déterminer de quelle loi il s'agit. L'arrêté se réfère de manière vague aux règlements en vigueur en Union des Comores. Mais de quelle loi s'agit-elle ? La sanction n'est visée nulle part. « Il y a le principe de la légalité de la sanction pénale, on ne peut pas sanctionner, si la sanction

n'est pas prévue par un texte. Il est important de viser un texte précis et non d'une manière vague », soutient celui qui se souvient encore qu'il y a 6 ans en étant ministre de la justice, il avait fait une note circulaire concernant la circulation des voitures de l'Etat en dehors des heures de travail. Cette note n'a pas été respectée et aucune arrestation n'a été faite. Et pour revenir à ce sujet, l'utilisation de la force a été

excessive selon notre interlocuteur. « Les mesures qui ont été prises à l'encontre des contrevenants ont été sans contestation possible, plutôt disproportionnées par rapport à la violation d'un acte réglementaire, donc purement administratif. Seule la loi peut prévoir la privation de liberté en cas de non-respect de celle-ci. Il pouvait faire en sorte que cet arrêté soit respecté, d'où la nécessité de préciser la sanction encourue. Le gouvernement peut prendre des dispositions, mais relevant du domaine uniquement réglementaire, pour le besoin de la communauté. Le ministre peut prendre des actes réglementaires pour le fonctionnement de la vie de tous les jours. En revanche, une inobservation d'un règlement n'entraîne pas la privation de liberté, des amendes peut-être si le texte le prévoit auraient pu être infligées aux contrevenants. Sur ce point, à mon humble avis, l'utilisation de la force a été excessive et disproportionnée », déplore-t-il.

Andjouza Abouheir

Suites aux événements qui se sont produits à Mbeni le 12 octobre dernier faisant plusieurs blessés et d'importants dégâts matériels, une délégation de la notabilité de la région de Hammamet a rencontré hier lundi 17 octobre, les membres du gouvernement, notamment le ministre de la justice, Djae Ahamada Chanfi au palais du peuple. Cette réunion avait pour but d'appeler à la paix et plaider pour la libération des personnes arrêtées par les forces de l'ordre après les échauffourées de Mbeni vendredi dernier. Pour rappel, la ville a été le théâtre d'un climat tendu à la suite de l'intervention musclée de l'armée pour disperser une cérémonie de célébration de la naissance du prophète, causant des actes de vandalisme et de brutalité. Neufs maisons et trois voitures ont été incendiées. Une vingtaine de personnes sont blessées dont douze par balles, selon plusieurs sources concordantes, dans une altercation entre les jeunes et les militaires.

COMMUNE DE MORONI :

Des projets tous azimuts pour la capitale

La commune de Moroni entreprend depuis quelques semaines, une opération séduction auprès de la population par des initiatives tous azimuts. Un peu brouillon, elles ont le mérite de donner un peu plus de visibilité à une institution jusque-là habituée aux guerres des clans.

Dimanche dernier, la Mairie avait mobilisé son personnel en collaboration avec les marchands de volo-volo pour un nettoyage de fond en comble des lieux pour, nous dit-on, permettre aux usagers du plus grand marché du pays de vaquer à leurs occupations en toute quiétude et dans la propreté requise. Une semaine avant cette opération de nettoyage, c'est du côté nord de la capitale, juste derrière l'annexe de l'école primaire de la Coulée que les agents de la mairie en compagnie du deuxième adjoint de Abdullah Saandi ont déblayé le lieu où va s'implanter la future gare routière de la région Washili-Dimani. Des travaux qui se sont fait avec la collaboration du syndicat des automobilistes Usukani wa Masiwa. « C'est l'endroit que nous avons choisi pour implanter la gare routière pour la région Washili-Dimani »,

s'est exprimé sur le site de la commune de Moroni celui qui assure l'intérim de l'édile de la capitale.

Le porte parole du syndicat des chauffeurs le dénommé Chéma a montré toute sa satisfaction pour cette collaboration naissante avec la mairie de la capitale. « Nous sommes très heureux de cette collaboration. Nous connaissons l'engagement du Maire de la capitale quand il était député et on sait que mainte-

nant qu'il est maire, il va tout mettre en œuvre pour le bien être des habitants et ceux qui travaillent dans la capitale », dit-il en substance.

Sur le plan infrastructurel, là aussi les choses vont commencer à bouger dans les prochaines semaines. Financé par l'ONG britannique Oxfam, la mairie va ériger des digues et des déviations pour canaliser les eaux pluviales à partir des

hauteurs de Dzahani la Tsidjé qui ont fait des dégâts énormes dans la capitale plus particulièrement dans le quartier de la Coulée il y a de cela quelques années.

Incessamment, un appel à candidature pour le recrutement de cinquante manœuvres non qualifiés selon la terminologie de l'ONG sera lancé auprès du public. La construction des toilettes et des douches publiques sont aussi en gestation

pour une mise en œuvre avant la fin de l'année. « C'est une façon de lutter contre l'insalubrité dans notre ville et permettre aux riverains de vivre dans des conditions qui favorisent leur bien être, nous confie un proche du Maire. Comme ces structures seront payantes, elles permettront de créer des petits emplois pour ceux qui seront chargés de les gérer ».

AS Badraoui

TÉLÉCOMMUNICATION

Comores Telecom étend sa zone de couverture à Anjouan

Le directeur général de CT et son staff s'est rendu la semaine dernière à Anjouan pour inaugurer des pylonnes destinés à améliorer l'accès à son réseau mobile, dans plusieurs villages de l'île. Les habitants de Bimbini et de Sadampoini dans le Nyoumakele sud où deux cérémonies inaugurales ont eu lieu après visite des sites, ont exprimé leur satisfaction. À Sima, le roof top de 15 mètres est remplacé par un pilonne de 40 mètres, de même qu'à Bimbini et deux autres pour Nyoumakele. La tournée inaugurale s'est déroulée jeudi dernier.

Le plaidoyer des habitants pour l'embauche des jeunes à Nyoumakele, en commençant par ouvrir un centre commercial, a constitué une des doléances des habitants de Sadampoini. Le directeur général Saïd Ali Chayhane a répondu que « la création d'emploi chez Comores Telecom est une priorité. J'ai écouté votre discours, j'ai entendu vos doléances et j'ai com-

pris la nécessité ».

À Nyoumakele comme à Bimbini, le patron de Comores Telecom a évoqué les « opportunités et l'égalité des chances et l'ouverture des cieux pour l'éducation des nos enfants quel que soit son village d'origine ». Il a poursuivi en indiquant que « avec le 4.5G, le consommateur de l'internet Huri, a les mêmes opportunités que celui et

celle qui se trouve à l'extérieur ». Et Saïd Chayhane d'annoncer l'arrivée prochaine d'un nouveau produit, la 5G « pour offrir les mêmes opportunités aux comoriens pour les études, la télématique et les affaires ».

Le patron de l'opérateur historique persiste et signe sur l'innovation et la mise en place d'une technologie de dernier cri. « Par rapport à la société étrangère, on ne peut pas comparer l'incomparable sur tous les volets », en termes de service qualité prix et création d'emplois. « C'est inégalé, quand il s'agit de créer des emplois et faire des investissements conséquents pour l'avenir de vos enfants » conclut le directeur général de Comores Telecom à

Nyoumakele.

Dans la ville de Sima, les consommateurs exigent le retour aux anciens « forfaits illimités ». Certains indexent le prix et d'autres demandent une explosion des avantages. Sur le plan des investissements, le Directeur commercial pense que les investissements de ces derniers jours pourraient être amortis après trois ans. A noter que cette tournée marathon a permis aux responsables de la société de toucher du doigt la pauvreté qui règne dans ces régions coupées du monde par la route, l'électricité et autre.

Nabil Jaffar

DROIT DE REPONSE DU MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Dans votre journal N°4230 du lundi 17 octobre 2022 vous avez publié un article intitulé **670 élèves pénalisés, une école primaire cadennassée à Mutsamudu ...**

Les travaux de rénovation et de construction de 6 écoles primaires publiques actuellement en cours (Hombo, Dindri, Mrijou à Anjouan ; Coulée 2, Mvouni, Vouvouni à Ngazidja) sont pilotés par le Ministère de l'Education Nationale à travers le Programme Bundo La Malezi. Certains de ces travaux sont d'une durée de 6 mois (cas de Hombo) et 12 mois (Mrijou et Dindri).

Pour votre information, une réunion de sensibilisation et de préparation a été organisée avec les bénéficiaires afin que, pendant les travaux, les élèves puissent suivre leur cours car nous savions que les travaux ne seraient pas finalisés à la rentrée 2022-2023. Le Ministère et la communauté bénéficiaire se sont engagés à déplacer les élèves à un autre lieu pendant lesdits travaux et c'est ce qui a permis de lancer les activités de rénovation en avril 2022.

Monsieur le Directeur, si l'article que vous publiez n'a pas l'intention de nuire, elle en porte les marques :

- En effet, l'article commence par « Les travaux de rénovation sont remis officiellement, ... ». Cela est faux. Aucune remise ni technique, ni officielle n'a eu lieu car les travaux sont toujours en cours. Par conséquent les élèves ne peuvent pas être accueillis

dans un chantier.

- « La gazette des Comores a tenté de joindre le cabinet du ministère de l'éducation, pour tenter de recueillir d'autres informations mais en vain ». Avez-vous un courrier, un message SMS, WhatsApp de demande d'informations adressé au Directeur de cabinet ? un Conseiller ? un Directeur de département ? Nous avons vérifié auprès du cabinet et personne n'a été contacté. Pourquoi vous n'avez pas contacté, le Coordonnateur du programme ?

Concernant l'entreprise qui a réalisé les travaux : elle a signé un contrat avec le MEN et a reçu une avance de démarrage, puis 3 factures sont payées et une facture est en instance, cela dans le respect strict des règles de l'art en la matière.

Je voudrais saisir cette opportunité pour signaler que le Ministère de l'Education Nationale va lancer d'autres travaux par le programme BLM, sur financement PDFC à travers l'AFD. Des travaux qui vont durer plus d'une année (je parle par exemple des lycées de Fomboni, Mutsamudu, Domoni et Moroni). Là aussi, 3 mois de vacances ne suffiront pas pour terminer les travaux.

Soulaimane SOILHI
SG Ministère de l'Education Nationale